
MUNICIPALITE

COMMUNICATION ORALE AU CONSEIL COMMUNAL

Transformations du Collège de Florissant

Renens, le 1^{er} juin 2007/Mheac

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le projet de transformation et d'agrandissement du Collège de Florissant a fait l'objet d'une opposition de la part d'un voisin lors de la mise à l'enquête qui s'est terminée le 14 mai 2007.

Après examen du dossier, il s'avère que le troisième étage ne peut pas être construit après simple enquête sur la base du plan de quartier existant. En effet, ce dernier, qui date de 1959, comporte une lacune sur le point de la hauteur du collège.

Dès lors, le préavis a dû être adapté et ne comprend plus l'étage supplémentaire initialement prévu. La Municipalité est en effet convaincue que l'aspect rénovation du projet doit se poursuivre envers et contre tout, tout en repoussant l'agrandissement prévu, et ce pour les raisons suivantes :

- Premièrement : il est urgent de remédier à l'état de dégradation du bâtiment ;
- Deuxièmement : il faut profiter des travaux de rénovation pour mettre les salles de classe aux normes de 80 m²
- Troisièmement : l'opportunité de déplacer les élèves à Corminjoz pendant le chantier doit être saisie.

Cette adaptation a nécessité un délai d'étude et de rédaction pour présenter un préavis conforme. La réalisation des objectifs cités ci-dessus et le respect des échéances impliquent toutefois que le Conseil communal prenne donc une décision dans sa séance du 28 juin prochain.

D'entente avec la Direction de l'établissement primaire, la diminution momentanée du nombre de salles de classe n'aura pas de conséquences pour l'école. En effet, grâce au déplacement de la salle de modelage et à diverses autres mesures d'organisation, tous les élèves du quartier pourront aller à l'école près de chez eux. Par contre, le rapatriement des trois classes du pavillon de Florissant dans le collège principal sera quelque peu retardé. Il s'agira d'étudier dans un deuxième temps et sans précipitation quelle serait la solution optimale pour procéder à cet agrandissement.

Du point de vue des enjeux financiers, le préavis a été adapté aux nouvelles circonstances et l'examen du projet et des coûts fera l'objet d'une présentation plus détaillée que d'habitude lors de la séance de la Commission ad hoc.

Le pavillon de Corminjoz est mis à disposition sans le mobilier scolaire. Si les tables et les chaises seront déménagées du Collège de Florissant, il n'en va pas de même des meubles de rangement et des tableaux noirs qui sont fixes et ne peuvent être installés ailleurs. Dès lors, il est nécessaire de s'équiper de nouveaux tableaux noirs mobiles et de meubles qui seront repris dans le bâtiment rénové, pour un montant global de Fr. 168'000.— figurant dans le préavis. Compte tenu des délais de livraison d'environ deux mois, les commandes seront passées à mi-juin, avec une clause réservant l'approbation du crédit par le Conseil communal. La livraison aura lieu mi-août et les factures seront payées à fin août. Les trois entreprises concernées ont accepté cette condition.

La Commission des finances a été informée de ces éléments dans sa séance du 5 juin 2007.

Pour la suite, la Municipalité va donc reprendre le dossier pour trouver la meilleure solution et le cas échéant modifier le plan de quartier de manière à se donner les outils urbanistiques indispensables à l'agrandissement du Collège de Florissant.

Vu les enjeux de ce dossier, la Municipalité espère que le Conseil communal comprenne la nécessité d'agir en deux étapes et le remercie d'ores et déjà d'accepter de prendre sa décision dans l'urgence.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin

(L.S.) Jean-Daniel Leyvraz